

Pénalités — ce qui manque pour les calculer

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Aucun montant de pénalité n'est calculé.** Une relance qui comporte une erreur chiffrable devient une relance discutable en entier, principal compris.

Les trois éléments nécessaires

Élément	Disponible ?	Où il se trouve
Ce que prévoient vos conditions de vente	Oui	CGV, article 8
Ce que le client a effectivement accepté	Non vérifiable	Dépend du contrat signé
Date de départ du calcul	Non	Date de réception non enregistrée

Ce que vos conditions de vente prévoient, citées

« Tout retard de paiement donne lieu de plein droit au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, ainsi qu'à des pénalités calculées selon les

modalités prévues aux présentes. »

Conditions générales de vente, article 8. Le texte est reproduit tel quel ; l'agent n'en tire aucun montant.

La date de réception manque sur cette facture, et l'agent le dit plutôt que de partir de la date de facture. Partir de la date d'émission donnerait un montant plus élevé et plus fragile.

Sur l'ensemble des factures en retard

Situation	Factures	Part
Date de réception enregistrée	29	14 %
Aucune date de réception	185	86 %
Total	214	100 %

C'est une donnée à collecter à l'émission, et elle ne coûte rien à ce moment-là. Reconstituée après coup, elle ne vaut rien.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.